

Points saillants de l'inscription ouverte

Prestations pour 2026



Chez HelloFresh nous savons que nos employé(e)s sont notre ressource la plus précieuse, et nous sommes déterminés à continuer à investir pour votre bien-être. Notre programme complet de prestations vise à répondre à vos besoins précis, offrir des tarifs abordables et soutenir tous ceux qui choisissent HelloFresh. Nous offrons toute une gamme de prestations pour vous aider à demeurer en bonne santé, à vous sentir en sécurité et à atteindre vos objectifs.

À compter de 2026, HelloFresh apportera plusieurs modifications au programme et nous mettons à votre disposition des ressources pour vous assister lors du processus d'inscription. Veuillez **passer en revue les informations ci-jointes** pour en avoir une idée globale et **scanner le code QR ci-dessous pour consulter le guide des prestations et accéder au microsite**. Vous pourrez également **fixer un rendez-vous dans les semaines à venir avec les conseillers en inscription directement sur place**.

Vous devez participer au processus d'inscription sur Workday afin de vous assurer que vous êtes bien inscrit(e) à la couverture que vous souhaitez pour 2026.

Nouveautés !

- ✓ HelloFresh proposera une troisième option d'inscription au régime d'assurance maladie : régime à quotes-parts Open Access Plus (OAP) avec compte de remboursement des frais médicaux (HRA) : franchise de \$5,000, un régime fondé sur les comptes, financé par l'employeur et les quotes-parts. HelloFresh prendra en charge la totalité de votre cotisation salariale pour la couverture réservée aux employé(e)s.
- ✓ HelloFresh proposera un deuxième régime de soins dentaires : une option de base et une option d'assurance complémentaire, et nous continuerons à payer une partie de la prime.
- ✓ HelloFresh couvrira la totalité des soins préventifs de la peau dans le cadre du régime HRA et le régime à quotes-parts conventionnel. Sous le régime d'assurance maladie à franchise élevée (HDHP) avec HSA, ils sont couverts à 100 % une fois la franchise atteinte.
- ✓ Assurance vie entière avec soins de longue durée par l'intermédiaire d'Allstate/Standard.
- ✓ Assurance juridique par l'intermédiaire de MetLife.

Modifications importantes !

- ✓ Des retenues à la source seront exigées pour tous les régimes de soins médicaux et niveaux de couverture, à l'exception de la couverture réservée aux employé(e)s dans le cadre du régime à quotes-parts de l'OAP avec compte de remboursement des frais médicaux (HRA). HelloFresh couvrira la totalité des frais de consultation à distance (MDLive) pour tous les régimes d'assurance maladie.
- ✓ L'assurance invalidité de longue durée et l'assurance vie volontaire complémentaires seront garanties pour tou(te)s les employé(e)s admissibles lors de la période d'inscription ouverte.
- ✓ Régime d'assurance maladie à franchise élevée (HDHP) avec compte d'épargne santé (HSA) : La franchise et le plafond des contributions hors poche ont augmenté, passant à \$3,400. Il existe désormais une retenue sur les primes mensuelles pour tous les niveaux de couverture.
- ✓ Les primes du régime de soins de la vue seront entièrement à la charge de l'employé.

Si vous ne participez pas à l'inscription ouverte et que vous êtes inscrit au régime à quotes-parts conventionnel de l'OAP : franchise de \$1,000, votre couverture actuelle sera établie par défaut au titre du régime HDHP. Voir les pages 2 et 3 pour plus de détails.



Scannez ici
pour consulter le guide des prestations, accéder au microsite et obtenir plus d'informations sur les prestations décrites ici.



Quelles démarches dois-je entreprendre ?

Important ! Vous DEVEZ participer à l'inscription ouverte de cette année. Si vous ne faites aucun choix, votre couverture actuelle au titre du régime d'assurance maladie passera par défaut au régime d'assurance maladie et au régime de soins dentaires de base du HDHP pour vous et vos personnes à charge. Même si vous ne souhaitez rien changer à vos prestations, nous vous prions de suivre le processus d'inscription afin de confirmer l'exactitude de vos données personnelles et celles des personnes à charge, de confirmer votre acceptation de la couverture par défaut et de vous inscrire ou de vous réinscrire à un compte de dépenses flexibles (FSA).

L'inscription ouverte est le seul moment de l'année où vous pouvez modifier vos prestations. Si vous n'y apportez aucun changement pendant la période d'inscription ouverte – **du 5 novembre 2025 au 18 novembre 2025**, vous ne pourrez pas le faire à une date ultérieure, sauf événement de vie admissible. Tout changement doit être effectué sur Workday en joignant les documents justificatifs (p. ex., acte de naissance, certificat de mariage) dans les 31 jours suivant l'événement de vie.

- ✓ Passez en revue vos documents d'inscription pour 2026 sur benefitsgo.com/hellofresh.
- ✓ Vous pouvez effectuer vos choix lors de l'inscription ouverte :
 - **En ligne** : connectez-vous à <https://wd103.myworkday.com/hellofresh/login.html> (ou ouvrez l'application mobile Workday)
 - **Par téléphone** : Prestations et paie connectées HelloFresh au **1-877-431-7867** (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h HNC ; services d'interprétation disponibles)
- ✓ **À compter du 5 novembre**, vous pourrez vous inscrire, modifier vos choix actuels, choisir de nouvelles prestations facultatives ou confirmer votre choix du FSA pour les soins de santé ou pour les soins aux personnes à charge pour 2026.
- ✓ Vous devrez donner ou mettre à jour les informations relatives à vos bénéficiaires sur Workday afin de remplir le formulaire d'inscription ouverte. Il faut indiquer le nom et prénom, le numéro de téléphone, l'adresse et la situation familiale.
- ✓ Terminez et soumettez votre inscription d'ici au 18 novembre 2025. **Aucune exception** ne sera faite après cette date.
- ✓ Vous devez conserver le document de confirmation des prestations choisies pour vos dossiers en l'imprimant, en l'enregistrant ou en prenant une capture d'écran ou une photo avec votre téléphone, car aucun e-mail de confirmation ne vous sera envoyé.

Vous pouvez apporter des modifications à vos choix dans le cadre du régime 401(k) à tout moment de l'année en accédant à votre compte sur voyaretirementplans.com ou en utilisant l'application Voya Retire. Pas encore inscrit(e) ? Souscrivez aux prestations en vous rendant sur enroll.voya.com ou en composant le **1-888-311-9487**. Saisissez le numéro de régime : **551637** et le code de vérification : **55163799** pour vous inscrire.

Délais d'inscription

Type d'employé(e)/personne à charge	Possibilité d'inscription	Date d'entrée en vigueur de la couverture
Employé actuel	Pendant la période d'inscription ouverte, qui commence le 5 novembre 2025 et se termine le 18 novembre 2025.	1 ^{er} janvier 2026
Nouvelle embauche	Les personnes embauchées entre le 5 novembre 2025 et le 31 décembre 2025 auront la possibilité d'effectuer une double inscription pour les choix de 2025. Une fois son inscription terminée et traitée, le/la nouvel(le) employé(e) devra s'inscrire pendant la période d'inscription ouverte dans un délai de deux semaines pour choisir des prestations pour 2026.	
Employé(e) vivant un événement de vie admissible (EVA)	Une fois l'inscription liée à l'événement de vie terminée et traitée, pour les EVA entrant en vigueur en 2025 et traités après le 5 novembre 2025, vous devrez effectuer une nouvelle tâche d'inscription ouverte dans les deux semaines pour les choix de 2026.	

Points saillants des prestations pour 2026

Type de prestation	Vos choix de 2025 resteront-ils les mêmes en 2026 ?	Avez-vous besoin de les revoir ?	Choix de l'employé(e)	Prestations HelloFresh
Soins médicaux/ordonnances (Rx)	Action requise : si vous ne faites aucun choix cette année, votre régime actuel passera par défaut au régime PPHD	X	X	
Soins dentaires	Action requise : si vous ne faites aucun choix cette année, votre régime actuel passera par défaut au régime de soins dentaires de base	X	X	
Soins de la vue	Oui	X	X	
Compte d'épargne santé (HSA)	Oui	X	X	
Compte de dépenses flexibles pour soins de santé (FSA)	Il faut effectuer un nouveau choix	X	X	
Compte de dépenses flexibles pour soins aux personnes à charge (FSA)	Il faut effectuer un nouveau choix	X	X	
Indemnité pour accident volontaire, maladie grave et hospitalisation	Oui	X	X	
Compte de frais de transports en commun	Oui	X	X	
Compte de frais de stationnement	Oui	X	X	
Assurance vie et assurance DMA de base pour l'employé	Oui	X		X
Assurance vie et assurance DMA volontaires pour l'employé(e), son époux/épouse/conjoint(e) et ses enfants	Oui	X	X	
Invalidité de courte durée	Oui	X		X
Invalidité de longue durée	Oui	X		X
Assurance complémentaire invalidité de longue durée	Oui	X	X	
Régime d'épargne-retraite 401(k)	Oui	X	X	
Programme d'aide aux employés (PAE)	Aucun choix requis	X		X
Assurance complémentaire soins aux enfants et aux personnes âgées	Aucun choix requis	X		X
Outil d'économie sur les factures médicales	Aucun choix requis	X		X
Assurance vie entière avec soins de longue durée	Il faut effectuer un nouveau choix	X	X	
Protection contre le vol d'identité Premier Plus	Il faut effectuer un nouveau choix	X	X	
Assurance juridique	Il faut effectuer un nouveau choix	X	X	

Pour de plus amples renseignements, consultez notre site.

Outre cette fiche de points saillants, le site benefitsgo.com/hellofresh est votre guichet unique pour l'inscription ouverte à toutes les prestations qui vous sont proposées, avec des informations telles que des dépliants et des vidéos des assureurs pour vous aider, vous et votre famille, à faire vos choix en matière de prestations pour 2026.

Vous pouvez également vous rendre toute l'année sur MyHelloFreshBenefits.com pour trouver des informations. Vous n'avez pas besoin de créer un compte, vous pouvez à tout moment y accéder par ordinateur, tablette ou téléphone mobile. **Veillez noter qu'il existe également un menu déroulant dans le coin supérieur gauche de la page d'accueil pour choisir votre langue préférée.**

En savoir plus sur les comptes de régime d'assurance maladie

Qu'est-ce qu'un régime de remboursement des frais médicaux (HRA) ?

Un régime HRA, ou compte de remboursement des frais médicaux, est une prestation financée par l'employeur par laquelle ce dernier couvre les frais médicaux admissibles de ses employé(e)s. Le HRA vous permet de réduire vos frais de santé et vous offre plus de flexibilité dans la gestion de vos dépenses médicales.

Lorsqu'un(e) employé(e) opte pour ce régime, le compte de remboursement des frais médicaux couvre automatiquement, dès la première dépense, toutes les charges associées à la franchise ou aux quotes-parts obligatoires, que ce soit pour les soins de santé ou les médicaments sur ordonnance. Vous n'avez pas besoin de soumettre la demande de remboursement. Votre employeur verse des fonds sur ce compte, que vous pouvez utiliser pour payer des consultations, des médicaments ou d'autres dépenses de santé.

Si vous êtes inscrit(e) à une couverture individuelle uniquement, HelloFresh verse \$100 sur votre compte HRA. Si vous êtes dans la catégorie d'employé(e) ayant des personnes à charge, le montant des fonds est de \$200. Les fonds disponibles sur votre compte HRA sont versés par l'employeur, sans aucune retenue sur votre salaire.

Veillez noter que ces fonds ne seront pas reportés d'une année à l'autre si vous ne dépensez pas la totalité du montant au cours d'une même année.

Une fois les fonds épuisés, toutes les autres dépenses vous incomberont pour le reste de l'année.

Qu'est-ce qu'un compte d'épargne santé (HSA) ?

Le HSA est un compte d'épargne fiscalement avantageux qui peut vous permettre de faire des économies sur vos dépenses de santé admissibles. Avec ce compte, vous mettez de côté de l'argent avant imposition pour rembourser les dépenses admissibles, y compris les franchises, les quotes-parts et la coassurance.

Pour cotiser à un compte d'épargne santé (HSA), vous devez être affilié(e) à un régime d'assurance maladie à franchise élevée (HDHP), ne pas être affilié(e) à Medicare ou TRICARE, ne pas bénéficier d'une autre couverture en dehors du HDHP, ne pas être déclaré(e) comme personne à charge dans la déclaration de revenus d'une autre personne et ne pas être couvert(e) par un régime FSA ou HRA à usage général.

Combien pouvez-vous cotiser ?	Plafond de cotisations annuelles de l'IRS pour 2026*
Couverture individuelle	\$4,400
Couverture familiale	\$8,750

* Les personnes âgées de 55 ans ou plus peuvent verser \$1,000 supplémentaires à titre de cotisations de « rattrapage ».

Quel régime vous conviendrait le mieux ?

Régime à quotes-parts Open Access Plus (OAP) avec compte de remboursement des frais médicaux (HRA)	Régime à quotes-parts conventionnel Open Access Plus (OAP)	Régime d'assurance maladie à franchise élevée (HDHP) avec compte d'épargne santé (HSA)
Franchise la plus élevée (\$5,000), mais votre employeur vous offre un compte de remboursement des frais médicaux (HRA) s'appliquant à tous types de dépenses. Si vous quittez votre emploi, vous perdez les fonds HRA non dépensés.	Franchise minimale (\$1,000) et quotes-parts pour les consultations et les ordonnances dès l'entrée en vigueur du régime. Affiliation à HSA et HRA non requise. Généralement, la contribution de l'employé(e) est plus importante, mais les frais hors poche sont moins élevés avant que la coassurance ne couvre le reste.	Vous paierez une franchise plus élevée (\$3,400) et couvrirez la totalité des frais de santé jusqu'à ce que cette franchise soit atteinte. Après, le régime couvre une plus grande partie de vos dépenses. Vous avez également la possibilité de cotiser à un compte d'épargne santé (HSA) avec des fonds exonérés d'impôts, auquel cas vous conservez cet argent, même si vous changez d'emploi.